

Communiqué de presse
du Comité National d'Action Sociale

En 2026, le CNAS renouvelle ses instances

Guyancourt, le 27 janvier 2026 – Les instances départementales et nationales du CNAS seront renouvelées en 2026 pour 6 ans, durée calquée sur le mandat municipal.

Au lendemain du scrutin des 15 et 22 mars, les 21 500 structures adhérentes au CNAS nommeront chacune 2 représentants (agent / élu).

Ces délégués pourront se porter candidats :

- au bureau de leur délégation départementale (96 en métropole et Outre-mer),
- au conseil d'administration.

Pour tout connaître sur le fonctionnement des instances du CNAS, le calendrier et les modalités de candidature, le site [cnas.fr](https://www.cnas.fr) propose une page spéciale *Renouvellement des instances* (cliquez sur le lien ci-dessous ou copiez-collez dans votre navigateur) :

<https://www.cnas.fr/instances/renouvellement-des-instances>

Votre contact presse :

David QUAILLET

Journaliste – Chargé de communication

Tél. : 01 30 48 26 50 – 06 70 92 27 97